LE 14 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le mercredi 14 décembre, 2022 à 18 h 30 h.

SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Daniel Leduc, Sakina Khan, Alain Giroux, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce

La directrice générale, Julie Boyer, le directeur général adjoint, Dominique Aubry et la greffière-trésorière Sarah Channell, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 18 h 30 h.

2022-12-369 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins deux jours avant la date de ladite séance, le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Shirley Roy **APPUYÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec **ET** RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DÉCLARER que ladite séance extraordinaire est convoquée et constituée conformément à la loi.

ADOPTÉE

2022-12-370 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Sakina Khan **APPUYÉ** PAR : le conseiller Daniel Leduc ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-12-371 ADOPTION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2023, 2024 ET 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter, par résolution, le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) années financières subséquentes ;

CONSIDÉRANT QUE le programme doit être divisé en phases annuelles ;

CONSIDÉRANT QUE le programme doit détailler, pour la période qui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité du Canton de Gore, conformément à l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2023, 2024 et 2025, pour une somme totale de 8 223 238 \$, lequel est joint sous l'annexe A ;

QUE le dépliant explicatif du programme triennal d'immobilisations soit distribué gratuitement par voie de publipostage sur le territoire, conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

2022-12-372 ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent conformément à l'article 954.1 du *Code municipal du Québec*.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le conseil adopte le budget de la Municipalité du Canton de Gore pour l'exercice financier de l'an 2023, prévoyant les revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
REVENUS DE FONCTIONNEMENT		
Taxes foncières	2 655 544	
Taxes- Quote-part MRC	427 466	
Sécurité publique	1 065 418	
Règlement 223 - Williams	40 226	
Règlement 191 - Écoprêt	10 006	
Règlement 192 - Écoprêt FCM	13 942	
Règlement 251 - Hrvacic	8 399	
Règlement 250 – Des Fauvettes	2 375	

Paiement tenant lieu de taxes	3 600
Ordures, recyclage	437 515
Règlement 143-1 - Taxe spéciale en matière de protection de l'environnement	216 540
Dotation spéciale de fonctionnement	33 810
Subventions voiries	226 000
Subventions diverses	157 524
Mutations immobilières	275 000
Autres revenus	473 778
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	6 047 143

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration	1 535 920
Sécurité publique	1 077 315
Transport	2 176 715
Hygiène du milieu	766 912
Aménagement, urbanisme et développement	314 885
Loisirs et culture	600 144
Frais de financement	176 203
Amortissement des immobilisations	-528 432
	6 119 663
Remboursement de la dette	252 480
Transfert aux activités d'investissements	14 000
Affectation du surplus accumulé non affecté	-249 000
Affectation du fonds de croissance	-90 000
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 047 143

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
REVENUS D'INVESTISSEMENT		
Transferts	388 269	
Autres financements long terme	235 000	
Affectation du surplus accumulé affecté	374 500	
Affectation du surplus accumulé non affecté	30 000	
Fonds de parc	36 469	
TOTAL DES REVENUS D'INVESTISSEMENT	1 064 238	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chemins	145 000
Bâtiments	90 000
Parc et patinoire et sentiers	824 238
Équipement	12 000
Machinerie	0
Terrain	0
Propriétés destinées à la revente	7 000
Transfert des activités de fonctionnement	-14 000
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 064 238

DE SPÉCIFIER:

QUE le conseil autorise un budget de fonctionnement de 6 047 143 \$;

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 279 000 \$ au surplus non affecté pour équilibrer le budget de fonctionnement ;

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 374 500 \$ au surplus affecté pour le PARIT ;

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 90 000 \$ du fonds de croissance;

QUE le conseil autorise un budget d'immobilisations de 1 064 238 \$;

QUE le bulletin explicatif du budget soit distribué gratuitement par voie de publipostage sur le territoire, conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTION PERIOD

Une période de questions fut tenue durant laquelle les personnes intéressées ont adressé leurs questions, portant exclusivement sur le budget ou le programme triennal, au président de l'assemblée.

2022-12-373 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADJOURNMENT OF THE MEETING

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) : DE CLORE et lever la présente séance à 18 h 52

ADOPTÉE